



COMMUNIQUE

Etant donné que la liste du collège des experts n'étant pas communiquée à ce jour par la FAF, et devant l'impossibilité de siéger à l'effet d'examiner l'ensemble des collèges, la commission de candidature dans sa séance du 04/11/2024 n'a pu se prononcer sur les décisions à prendre.

pour cela la ligue reste dans l'attente de l'envoi de la FAF en ce que concerne la composante des experts pour pouvoir statuer.

Par ailleurs exhortons l'ensemble à faire preuve de compréhension

La commission